

La filière volaille de ponte en Île-de-France

La production d'œufs de consommation est en croissance depuis le début des années 2010 en Île-de-France, mais s'est tassée depuis les années 2020. La demande est très dynamique et met en exergue un manque de capacités au niveau régional (comme au niveau national) pour approvisionner ce grand bassin de consommation. En Île-de-France, la quasi-totalité de la production d'œufs de consommation est assurée par une minorité de grandes exploitations spécialisées en volailles et dont les œufs passent par un centre de conditionnement. Mais dans la plupart des exploitations ayant des volailles de ponte, un petit atelier a été développé comme activité complémentaire, souvent pour de la vente en circuit court. C'est aussi dans ces exploitations que se trouvent des potentialités de développement de la filière régionale.

La production d'œufs en Île-de-France est en forte croissance depuis 15 ans

Les élevages professionnels d'Île-de-France cumulent environ 1,01 million de poules pondeuses d'œufs de consommation en 2024, un niveau atteint consécutivement à une hausse des effectifs de 52 % depuis 2010 (graphique 1). La production francilienne d'œufs de consommation enregistre une augmentation du même ordre de grandeur (+ 48 %) pour s'établir à 275,2 millions d'œufs de consommation en 2024.

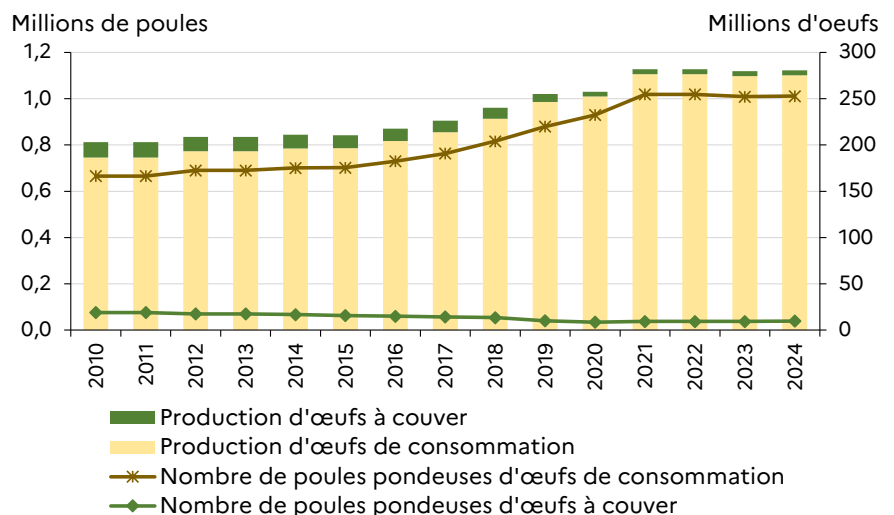
Toutefois, la croissance concerne plus spécifiquement la période 2010-2020, les effectifs de poules pondeuses comme la production étant globalement stables depuis 2022.

La tendance est inverse pour les œufs à couver : avec 39 milliers de poules pondeuses d'œufs à couver en 2024, les effectifs sont en repli de 49 % depuis 2010 dans la région. Par conséquent, la production d'œufs à couver est orientée à la baisse, de 67 % sur la même période, pour tomber à

Graphique 1

Les tendances sont opposées pour la filière œufs de consommation, dynamique, et la filière œufs à couver, en perte de vitesse

Évolution des effectifs moyens annuels de poules pondeuses et de la production d'œufs dans les élevages professionnels en Île-de-France



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

5,6 millions d'œufs. La filière d'œufs à couver se concentre surtout dans le Grand Ouest et, dans une moindre mesure, dans le nord du pays. En Île-de-France, c'est donc la filière œufs de consommation qui dynamise la filière volailles de ponte.

La filière francilienne reste néanmoins réduite à l'échelle de la France (hors DROM) : la région fournit 1,8 % des œufs de consommation français en 2024, une part qui a progressé de 0,4 point en 15 ans, et 0,4 % des œufs à couver français.

En 50 ans, le nombre d'exploitations détenant des poules pondeuses a chuté en Île-de-France pour tomber à 138 exploitations agricoles en 2020, dont la moitié en Seine-et-Marne

D'après les données du recensement agricole de 2020, moins de 1 % des exploitations agricoles d'Île-de-France (138 fermes) disposent d'un atelier avec des volailles pondeuses. Il s'agit quasi exclusivement de poules pondeuses : parmi les 963 800 pondeuses détenues par ces exploitations agricoles, 96,5 % sont des poules pondeuses d'œufs de consommation et 3,5 % des poules pondeuses d'œufs à couver. Au total, un peu plus d'un million de places pour poules pondeuses sont disponibles dans la région.

En 2020, tous les types d'élevages coexistent en Île-de-France dont, pour un peu moins de la moitié des effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation, l'élevage en cage (code 3). L'élevage en plein air se développe et concerne 38 % des poules pondeuses (codes 0 et 1) ; 13 % des poules pondeuses d'œufs de consommation sont élevées en bâtiments au sol (code 2). La répartition de la production d'œufs de consommation est similaire avec, sur 252 millions d'œufs de consommation produits en 2020, 51 % de code 3, 12 % de code 2 et 37 % de code 0 ou 1.

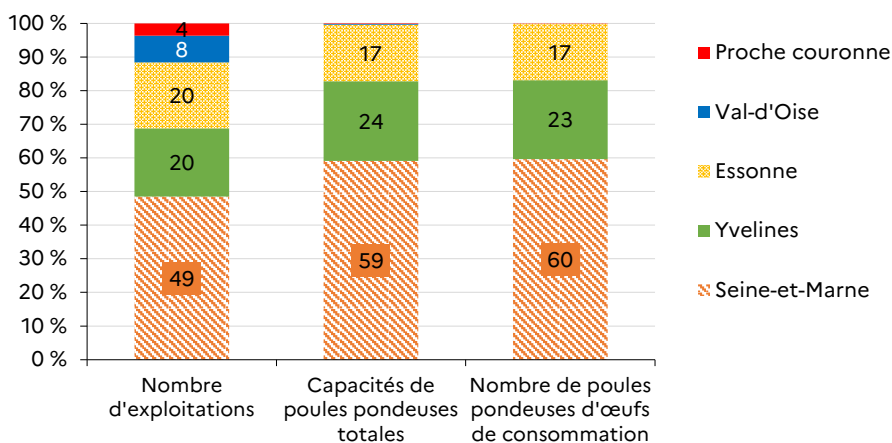
La Seine-et-Marne regroupe un peu moins de la moitié des exploitations ayant des pondeuses mais 59 % des places et 60 % des effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation (graphique 2) : les ateliers seraient donc plus gros dans ce département. À l'inverse, si le Val-d'Oise et la proche couronne cumulent 12 % des exploitations, leur poids dans les effectifs est négligeable : les ateliers y seraient beaucoup plus petits.

En 1970, l'Île-de-France disposait de 7 564 élevages avec des poules pondeuses. En 50 ans, leur nombre a donc été divisé par 55, avec une réduction particulièrement prononcée sur les 30 premières

Graphique 2

La production d'œufs de consommation est concentrée en Seine-et-Marne

Répartition des exploitations ayant des pondeuses, des capacités de poules pondeuses et des effectifs de poules pondeuses d'œuf de consommation par département en 2020



Champ : Île-de-France

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

années, pour tomber à 837 exploitations en 2000. Elle a été accompagnée d'une baisse des effectifs de poules pondeuses sur la même période (- 40 % en 50 ans), avec un repli en particulier de 663 600 poules entre 1970 et 1988, sur les 1,6 million de poules pondeuses présentes en 1970.

L'activité de volailles de ponte s'est fortement concentrée en Île-de-France en 50 ans, avec un agrandissement des ateliers dans quelques exploitations spécialisées. En effet, parmi les 138 exploitations agricoles ayant des pondeuses en 2020, il existe une grande diversité d'ateliers, tant par leur taille que l'orientation technico-économique de l'exploitation et le circuit de commercialisation.

Une majorité de petits ateliers, comportant moins de 250 poules pondeuses principalement élevées en plein air dans des exploitations non spécialisées en volailles

En Île-de-France, la majorité des ateliers de pondeuses est de toute petite taille. Près des trois quarts des exploitations franciliennes ayant des femelles pondeuses en 2020 en élèvent moins de 250, et 46 % en ont moins de 50 (graphique 3). Ces exploitations regroupent moins de 1 % des poules pondeuses d'œufs de consommation et produisent 0,6 % des œufs de consommation. Elles n'élèvent pas de poules pondeuses

d'œufs à couver et cumulent seulement une dizaine de têtes d'autres pondeuses.

Majoritairement, ces poules pondeuses sont élevées en plein air (graphique 4), avec une proportion non négligeable en agriculture biologique (AB) : jusqu'à 93 % des effectifs en plein air dans les exploitations de moins de 50 poules, sachant que 18 % de ces poules sont élevées en AB ; et 88 % des effectifs en plein air dans les exploitations de 50 à 250 poules, dont plus de la moitié des ateliers (55 %) et des poules (59 %) sont en AB.

Ces ateliers de moins de 250 pondeuses sont des activités complémentaires dans la plupart des exploitations qui les détiennent, et dont l'orientation technico-économique concerne une autre production que la volaille (graphique 5) : majoritairement des exploitations spécialisées en grandes cultures et, dans une moindre mesure, des exploitations ayant une autre spécialisation végétale ou une spécialisation animale autre que la volaille. Cependant quelques ateliers de 50 à 250 pondeuses sont attachés à des exploitations spécialisées en volailles (16 %).

Les exploitations de moins de 250 pondeuses sont de toute dimension économique : des petites en premier lieu (36 %), des

moyennes ensuite (29 %) puis, à parts quasi égales, des grandes (18 %) et des micros exploitations (17 %). Il est d'ailleurs à noter que toutes les micros exploitations ayant des pondeuses en détiennent moins de 250.

Conséquence de leur orientation technico-économique et de leur dimension économique, ces exploitations ont une surface agricole utile (SAU) moyenne relativement élevée, de 85 ha dont 45 ha en céréales et 13 ha d'oléoprotéagineux, des productions qui ne servent toutefois pas nécessairement directement comme aliment pour leurs poules, celui-ci étant le plus souvent fabriqué et acheté à l'extérieur.

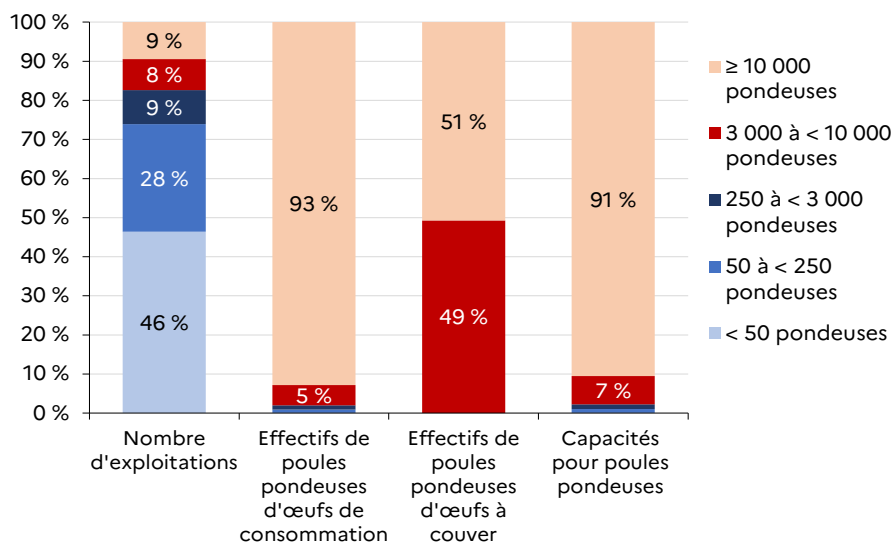
Le mode de commercialisation des œufs est différent selon le niveau de production. Moins d'un quart des exploitations détenant moins de 50 poules pondeuses déclarent faire de la vente en circuit court en 2020, spécifiquement sur l'atelier volaille (*graphique 6*). Il s'agit pour la quasi-totalité (86 %) de vente directe au consommateur (donc sans intermédiaire entre l'exploitant agricole et le consommateur), via la vente à la ferme, la vente sur les marchés, la vente par l'intermédiaire des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)... Au sein des exploitations ayant 50 à 250 poules pondeuses, 92 % font de la vente en circuit court, pour 91 % en vente directe au consommateur (surtout vente à la ferme). D'après la réglementation, un exploitant ayant moins de 250 poules pondeuses n'a pas d'obligation de vendre ses œufs via un centre de collecte et la vente en circuit court (vente directe en particulier) peut être la seule voie de commercialisation des œufs. Elle se fait dans ce cas sans emballages puisqu'il est obligatoire de passer par un centre d'emballage d'œufs pour vendre des œufs emballés.

Pour les exploitations ne déclarant pas de commercialisation en circuit court, les œufs peuvent passer par un centre de conditionnement ou, plus probablement compte tenu des faibles volumes produits, être destinés à de la consommation sur l'exploitation ou à des dons à des proches.

Graphique 3

93 % des poules pondeuses d'œufs de consommation sont élevées dans 9 % des exploitations

Répartition des exploitations, des effectifs de poules pondeuses et des places pour poules pondeuses par classe d'effectifs de femelles pondeuses détenues par les exploitations franciliennes en 2020



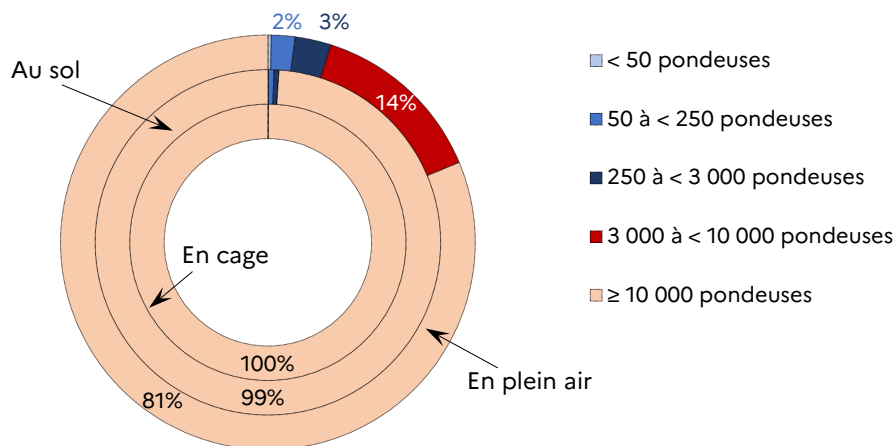
Champ : Île-de-France

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 4

Le mode d'élevage des poules dépend des effectifs : l'élevage en cage existe en 2020 seulement dans les très gros ateliers

Répartition des effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation en Île-de-France par classe d'effectifs, selon le mode d'élevage



Note de lecture : 99 % des poules pondeuses élevées en bâtiments au sol sont dans des exploitations de plus de 10 000 poules ; 14 % des poules pondeuses élevées en plein air sont dans des exploitations de 3 000 à 10 000 poules.

Champ : Île-de-France

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations ayant des ateliers de 250 à 3 000 pondeuses sont majoritairement en élevage de plein air conventionnel et font toutes de la vente directe

Les exploitations ayant de 250 à 3 000 femelles pondeuses (ateliers de taille moyenne) représentent 9 % des ateliers de volailles de ponte d'Île-de-France. Elles regroupent 1 % des poules pondeuses d'œufs de

consommation et produisent également 1 % des œufs de consommation de la région. Elles n'élevent pas d'autres types de femelles pondeuses.

Très majoritairement, les poules pondeuses de ces élevages sont élevées en plein air (95 %), pour un tiers dans des places en cabanes mobiles, quand il s'agit d'élevage en agriculture biologique, et pour le reste en autres types de logements en plein air.

Ces ateliers de poules pondeuses sont liés à des activités complémentaires dans des exploitations qui ne sont pas spécialisées en volailles : 50 % sont des exploitations spécialisées en grandes cultures et un quart, des exploitations spécialisées dans d'autres productions (hors grandes cultures et hors volailles). Majoritairement, ce sont des exploitations de moyenne (58 %) ou grande (25 %) dimension économique. Elles disposent d'une SAU moyenne conséquente, en lien avec l'Otex grandes cultures largement répandue dans ce groupe : 106 ha en moyenne, dont 74 ha de céréales.

Ces productions céréalières ne sont cependant pas valorisables directement en alimentation pour poules pondeuses sur l'exploitation. Pour les exploitants adhérents à une coopérative, une valorisation de leur production végétale est possible via la coopérative quand celle-ci fabrique de l'aliment : les agriculteurs peuvent ainsi contribuer à la fabrication mais pas à la formulation, l'aliment étant standardisé.

Les exploitations ayant de 250 à 3 000 poules pondeuses font toutes de la commercialisation d'œufs en circuit court. Pour les trois quarts, il s'agit de vente directe, pour moitié à la ferme. Un quart des exploitations passent par d'autres types de circuits courts, avec un intermédiaire.

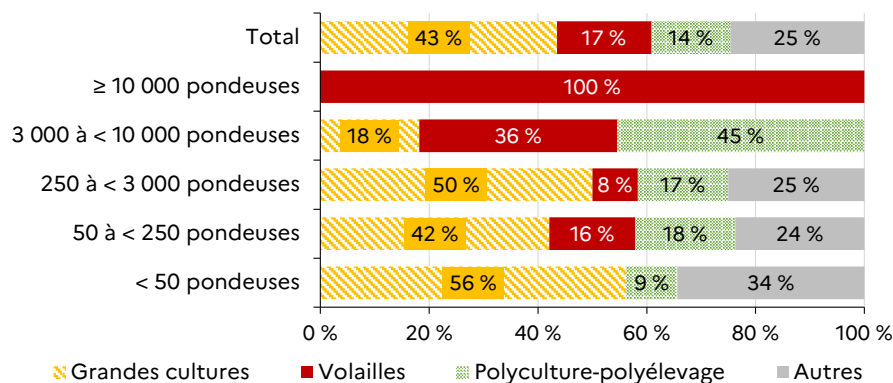
Une minorité d'ateliers sont de taille moyenne (3 000 à 10 000 poules pondeuses), en élevage plein air et pour un quart passent exclusivement par un centre de conditionnement

8 % des exploitations franciliennes ayant des poules pondeuses détiennent entre 3 000 et 10 000 femelles. Ces exploitations regroupent 5 % des poules pondeuses d'œufs de consommation et fournissent également 5 % des œufs de consommation de la région. La moitié des effectifs de poules pondeuses d'œufs à couver, pour la filière de chair et pour la filière de ponte, sont également élevés dans ces exploitations.

Graphique 5

Les grands ateliers de poules pondeuses sont dans des exploitations spécialisées en volailles

Répartition des exploitations franciliennes par orientation technico-économique, selon la classe d'effectifs de femelles pondeuses détenues par les exploitations



Autres : exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture, arboriculture, bovins lait, viande ou mixte, ovins - caprins, équidés et autres herbivores, combinaison de granivores.

Champ : Ile-de-France

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Ces ateliers cumulent 7 % des places pour poules pondeuses, toutes en plein air mais sur un mode d'élevage qualifié de « au sol ». Un peu plus de la moitié des poules pondeuses sont élevées en agriculture biologique.

Les exploitations détenant de 3 000 à 10 000 poules pondeuses sont d'abord des exploitations de polyculture-polyélevage, puis des exploitations spécialisées en volailles. Une minorité d'exploitations est spécialisée en grandes cultures. Ainsi, ces tailles d'ateliers peuvent constituer l'activité principale comme une activité complémentaire sur une exploitation. Les exploitations sont en grande majorité de dimension économique qualifiée de moyenne (55 %) ou grande (36 %). Elles détiennent une SAU moyenne de 111 ha, dont plus des trois quarts cultivés en céréales et oléoprotéagineux (86 ha).

Pour un quart des exploitations ayant 3 000 à 10 000 poules pondeuses, les œufs sont exclusivement collectés et passent par un centre de conditionnement, où ils sont emballés avant d'être distribués dans différents circuits de vente. Pour les autres trois quarts d'exploitations (et 83 % des poules pondeuses), au moins une partie de la production d'œufs passe par des circuits courts, principalement la vente directe au consommateur (vente à la ferme surtout). Cette

commercialisation en circuit court permet de valoriser la production comme « locale », ce qui est plus difficile en passant par un centre de conditionnement. En effet, ces opérateurs peuvent travailler avec des marques et des distributeurs de la France entière et ne pas conditionner les boîtes en fonction de la provenance.

Plus de 9 poules pondeuses sur 10 sont détenues dans 9 % des ateliers, tous dans de grandes exploitations spécialisées en volailles

Les ateliers de plus de 10 000 poules pondeuses concernent 9 % des exploitations ayant des volailles de ponte en 2020. Ils regroupent la majorité des poules pondeuses, que ce soit celles d'œufs de consommation (93 %) ou celles d'œufs à couver (51 %, exclusivement pour la filière chair). Ces ateliers produisent 234,6 millions d'œufs de consommation, soit 93 % de la production régionale.

En 2020, la moitié des poules pondeuses d'œufs de consommation sont élevées en cages dans ces ateliers de plus de 10 000 poules pondeuses et un tiers, en plein air. Ces grands ateliers regroupent 94 % des places pour poules pondeuses de la région, dont 100 % des places en logements de code 3 (cages), près

de 100 % des places en logements de code 2 (au sol en bâtiments), 85 % des places en plein air, y compris en agriculture biologique. Les systèmes d'élevage ont pu évoluer depuis cette date, avec une réduction de la proportion de poules élevées en cages grâce à la création de nouveaux ateliers en systèmes dits « alternatifs » (au sol ou de plein air), conformément à la réglementation européenne sur le bien-être animal (directive européenne 98/58/CE) et à l'article L.214-11 du code rural et de la pêche maritime relatif à l'interdiction de la mise en production de tout bâtiment d'élevage de poules pondeuses élevées en cages nouveau ou réaménagé.

Ces ateliers de plus de 10 000 pondeuses sont exclusivement détenus par des exploitations spécialisées en volailles, spécifiquement en poules pondeuses, et de grande dimension économique, dont la production brute standard est donc supérieure à 250 000 €. À côté de la production de volailles, il y a très peu de cultures dans ces exploitations : la SAU moyenne est de 16 ha (dont 4 ha en céréales) ; un tiers des exploitations n'ont pas de SAU.

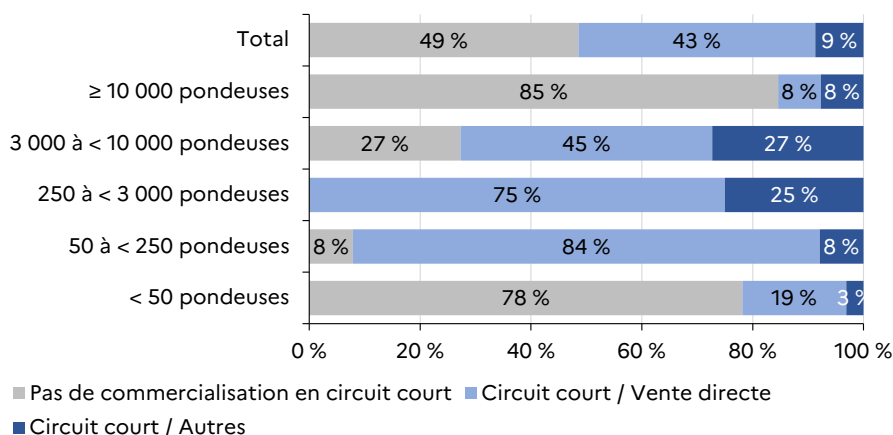
Moins d'un quart (23 %) de ces exploitations de plus de 10 000 pondeuses est en agriculture biologique, et 8 % des effectifs de poules pondeuses, ce qui laisse supposer que la production en AB concerne les plus « petits » de ces grands ateliers.

La commercialisation en circuit court est également bien moins répandue que dans les autres exploitations de volailles de ponte : 15 % des exploitations vendent au moins une partie de leurs œufs via ce circuit, probablement à côté d'une production collectée par un centre de conditionnement des œufs. En effet, les gros éleveurs de poules pondeuses sont souvent intégrés, c'est-à-dire sous contrat avec un centre de

Graphique 6

Au global, la moitié des exploitations font de la vente en circuit court pour leur production d'œufs, exclusivement ou non

Répartition des exploitations franciliennes par type de circuit de commercialisation, selon la classe d'effectifs de femelles pondeuses détenues par les exploitations



Circuit court : mode de commercialisation ne faisant pas intervenir plus d'un intermédiaire entre l'exploitant agricole et le consommateur.
 Vente directe : circuit court ne faisant pas intervenir d'intermédiaire entre l'exploitant agricole et le consommateur.
 Champ : Île-de-France
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

conditionnement (qui peut aussi être un transformateur) coopératif ou privé. Ainsi, au niveau régional (comme au niveau national) une large part de la production d'œufs de consommation est contractualisée.

Les exploitations franciliennes faisant de la volaille de ponte ont majoritairement de petits ateliers, dont les effectifs les placent sous le seuil des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En 2020, d'après l'annexe 3 de l'article R.511-9 du code de l'environnement, les installations détenant plus de 30 000 emplacements (soit 30 000 poules pondeuses) doivent être enregistrées, celles détenant plus de 5 000 emplacements (soit 5 000 poules pondeuses) doivent être déclarées. En Île-de-France en 2020, 85 % des exploitations ne sont pas concernées par cette réglementation : 9 % des exploitations devaient avoir la seule déclaration et 6 % l'enregistrement. Dans le cadre de la directive sur les émissions industrielles, au-delà de 40 000 volailles, les exploitations doivent obtenir une autorisation pour leur activité ; cela

concerne alors moins de 4 % des exploitations ayant des pondeuses en Île-de-France en 2020¹.

Les petits ateliers sont une opportunité pour les exploitations agricoles et la création de ces ateliers s'est développée depuis quelques années. Le dispositif de soutien aux investissements agricoles et à la diversification dorénavant porté par le conseil régional d'Île-de-France avec des financements du FEADER permet de soutenir de tels projets et peut (a pu) contribuer au développement des ateliers. L'enjeu pour la filière est d'augmenter la production pour répondre à la demande du grand bassin de consommation qu'est l'Île-de-France et la vente directe correspond aux demandes des consommateurs d'acheter local.

L'alimentation animale, un poste prépondérant dans les charges d'approvisionnement des exploitations spécialisées

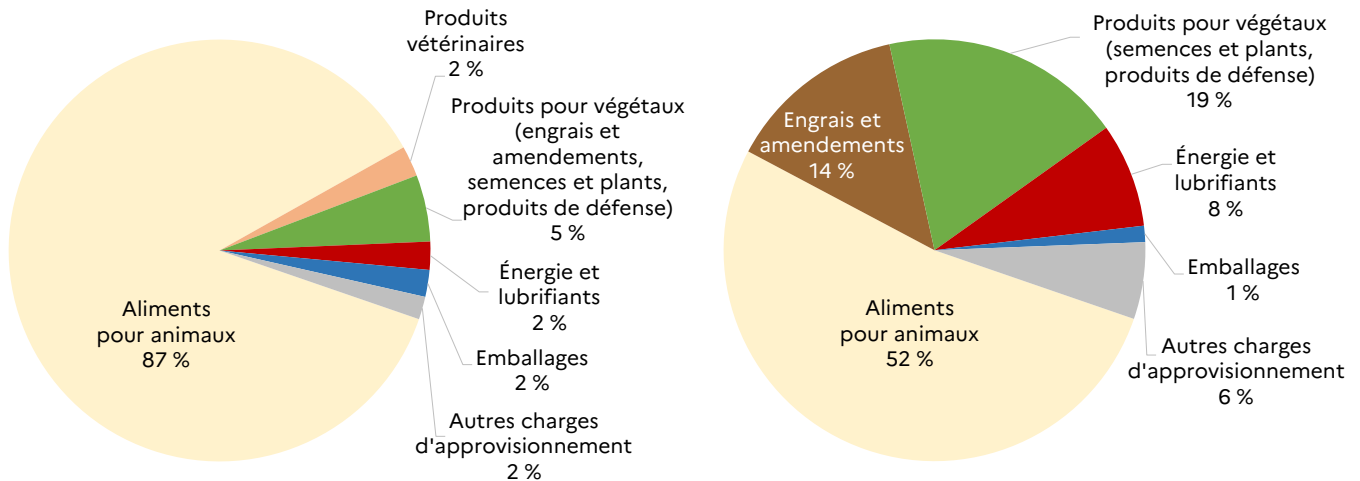
Les charges d'approvisionnement (intrants) des exploitations spécialisées en poules pondeuses (Otex 5210) montent à 293 900 €

¹ Ce seuil devrait être rehaussé prochainement (une ordonnance est prévue à cet effet dans le projet de loi d'urgence agricole), avec une autorisation nécessaire à partir de 60 000 poules pondeuses.

Graphique 7

Les aliments pour animaux représentent plus de la moitié des charges d'approvisionnement

Répartition des charges d'approvisionnement des exploitations françaises spécialisées en poules pondeuses (à gauche) et des exploitations spécialisées en grandes cultures ou polyculture-élevage ayant des poules pondeuses (à droite)



Champ : France hors DROM
Source : Agreste - Rica 2020-2024

en moyenne par exploitation (moyenne 2020-2024 sur l'ensemble des exploitations françaises de cette OTEX). C'est plus du double des charges d'approvisionnement de l'exploitation moyenne francilienne toutes OTEX confondues (avec ou sans poules pondeuses) sur la même période (121 600 €). Le niveau particulièrement élevé des charges dans ces exploitations s'explique par le poids de l'aliment pour animaux (graphique 7), qui représente 87 % de ces charges. Dans les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en polyculture-élevage et ayant des poules pondeuses, la part de l'aliment pour animaux est plus faible, car diluée dans les charges d'approvisionnement liées aux autres productions de l'exploitation en particulier les productions végétales : engrais et amendements, semences et plants, produits de défense des cultures. La part de l'aliment reste tout de même supérieure à 50 % du total. De fait, les charges d'approvisionnement de ces exploitations sont plus faibles (134 300 €) que celles des exploitations spécialisées en volailles, mais toujours plus élevées que la moyenne francilienne.

Les achats d'aliments pour animaux et le poids qu'ils représentent dans les charges d'approvisionnement rendent les exploitants fortement

dépendants des cours des matières premières (céréales, oléoprotéagineux) et donc du marché mondial. En 20 ans, les coûts de production liés à l'aliment pour poules pondeuses ont progressé de 60 % (élevage au sol) à 68 % (élevage en batterie), avec des fluctuations au cours de cette période (graphique 8). Par exemple, la guerre russo-ukrainienne a entraîné une inflation des cours des céréales et oléoprotéagineux avec un pic atteint en fin d'année 2022. Depuis, les coûts de l'aliment pour poules pondeuses ont diminué, à l'image des prix des céréales et oléoprotéagineux. À janvier 2026,

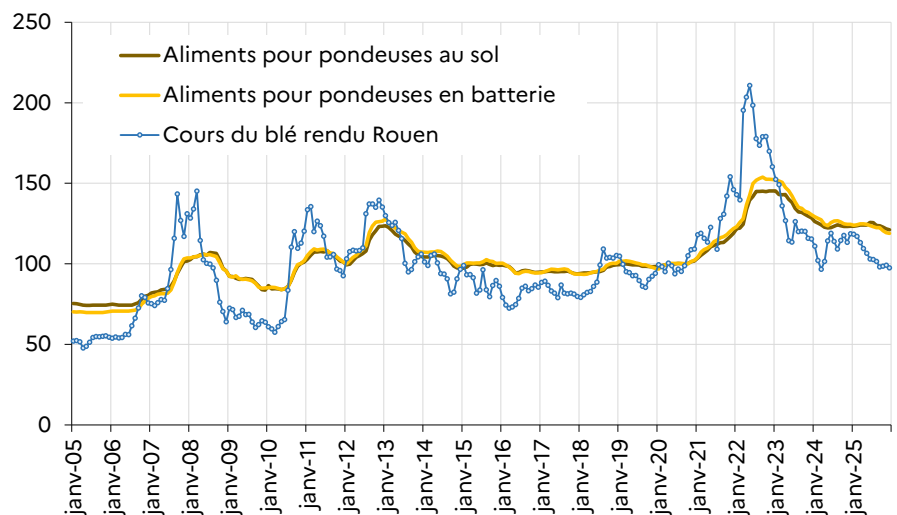
ils s'établissent entre 18 et 20 % au-dessus de la référence de 2020.

Côté fertilisants, l'atelier de volailles est une opportunité pour l'épandage, d'autant plus dans les grandes exploitations non spécialisées en volailles et qui disposent d'une SAU relativement importante. Les effluents d'élevage peuvent être utilisés directement sur l'exploitation, ce qui limite les achats d'intrants pour la fertilisation : par exemple, en moyenne sur la période 2020-2024, il y a un gain de près de 60 €/ha sur les charges d'engrais entre une exploitation ayant au moins

Graphique 8

Les coûts des aliments pour poules pondeuses progressent fortement en 20 ans

Évolution de l'Ipampa Aliments pour poules pondeuses en France et du cours du blé rendu Rouen, base 100 en 2020



Source : Insee, La Dépeche

250 poules pondeuses, pas d'autres animaux et au moins 50 ha de SAU et une exploitation sans animaux et avec au moins 50 ha de SAU (source RICA, champ France hors DROM). Ces effluents peuvent être utilisés soit en l'état, soit sous forme de compost normé. Le 2nd choix permet une meilleure maîtrise de la fertilisation, une hygiénisation accrue de la matière et réduit fortement les problèmes d'odeurs dus à l'application sur les terres agricoles. Il dispense aussi d'un plan d'épandage.

En amont et en aval de la filière : peu d'opérateurs en Île-de-France

D'après la Chambre d'Agriculture Île-de-France, à l'amont de la filière, seuls deux élevages en Île-de-France ont une activité de sélection, dont l'un depuis très récemment. Cette activité est organisée en système intégré : les éleveurs sont fournis en poules reproductrices (dont ils ne sont donc pas propriétaires) pour la production d'œufs ensuite collectés et transportés dans le Grand Ouest.

De fait, en ce qui concerne l'accoupage, l'activité est également limitée dans la région, avec un opérateur en Seine-et-Marne, axé sur l'exportation de poussins pour l'Afrique et spécialisé dans l'aviiculture tropicale. Les autres couvoirs qui peuvent exister en Île-de-France sont « autarciques », c'est-à-dire que la production des poussins est destinée à l'élevage où ils naissent, la vente nécessitant d'apporter des garanties sanitaires. Pour la filière de ponte française, cinq gros couvoirs existent, localisés pour quatre d'entre eux dans le Grand Ouest, pour le dernier dans le nord du pays. Par conséquent, les poussins ou poulettes prêtes à pondre proviennent toujours de régions autres que l'Île-de-France.

En aval de la filière, en Île-de-France à mars 2026, 20 centres de conditionnement sont agréés CE conformément au règlement

(CE) N°853/2004 pour les établissements travaillant sur les denrées alimentaires d'origine animale². Sans connaître les volumes d'œufs emballés sur ces sites, il peut toutefois être précisé qu'un seul de ces sites est de taille significative (ferme d'Olivet – Œufs de nos villages, dans les Yvelines). De grands centres de conditionnement et de distribution des œufs existent en dehors mais proches de la région : dans la Marne (CDPO) et dans l'Oise (Ferme du Pré). Ces deux opérateurs travaillent en système intégré avec « leurs » élevages et collectent également d'autres exploitations, notamment franciliennes.

L'Île-de-France ne dispose pas de casseries et fabricants d'ovoproduits. En mars 2026, 13 établissements de transformation sont inscrits dans la liste des établissements agréés CE (règlement (CE) N°853/2004) par le ministère en charge de l'agriculture : ils utilisent des œufs dans leurs préparations, mais sur des volumes qui restent *a priori* faibles.

La demande en œufs augmente en France...

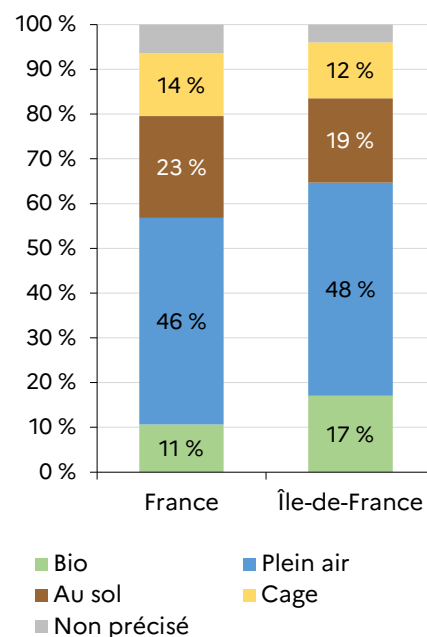
Au niveau national, la consommation d'œufs atteint un niveau record en 2025, avec 237 œufs consommés par Français et par an (à domicile, hors domicile, sous forme d'ovoproduits ou en œufs coquille), soit 10 de plus qu'en 2024. Les débouchés des œufs français sont partagés entre la grande distribution pour 45 % des volumes, l'industrie agroalimentaire (35 %) et les marchés de la restauration hors domicile (20 %).

D'après le calcul par bilan effectué par FranceAgriMer, la consommation française d'œufs en tonnes équivalent œuf coquille s'établit à 956 teoc en 2024. Elle est en repli à court terme (- 1,0 % par rapport à 2023) mais en hausse sur le moyen terme (+ 12,3 % par rapport à 2019). Plusieurs raisons expliquent cette demande croissante. Tout d'abord,

Graphique 9

Les ménages franciliens achètent plus d'œufs biologiques ou de plein air que les ménages français

Répartition des achats d'œufs par les ménages en France et en Île-de-France en 2025



Source : Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer

l'œuf est un aliment qui répond aux attentes du consommateur : très simple à cuisiner, sain et correspondant aux attentes nutritionnelles, il peut être mangé à tous les repas et dans tous les types de plats (entrée, plat, dessert). C'est de plus la protéine animale la moins onéreuse, qui a profité pendant la période d'inflation alimentaire en 2022 – 2023 de la réduction des achats de viandes, dans un contexte déjà baissier de la consommation de viandes par les Français.

Cette dynamique haussière de la demande en œufs révèle un manque de capacités de production en France. Pour répondre à la demande nationale, les importations sont indispensables, et croissantes (+ 42 % en 2024 et 2025) ; elles représentent désormais plus de 15 % de la production nationale en volume (source Agreste). Elles sont destinées au marché de l'industrie agroalimentaire, les œufs dans les rayons de la grande distribution étant d'origine française.

² <https://agriculture.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees-ce-conformement-au-reglement-ce-ndeg8532004-lists-ue-approved>

Les achats d'œufs de poule par les ménages français pour leur consommation à domicile évoluent sur la même tendance haussière : presque + 15 % entre 2019 et 2025, pour atteindre 6,6 milliards d'œufs de poules en 2025 (source : Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer). Les ménages d'Île-de-France sont à l'origine de 18,3 % de ces volumes, pour une population francilienne qui représente 18,8 % de la population nationale : la consommation d'œufs par les ménages en Île-de-France n'est donc pas plus élevée que dans le reste de la France hors DROM.

L'œuf est un produit acheté par quasiment tous les ménages français au moins une fois dans l'année (96,5 % en 2025). Ce taux de pénétration varie en fonction du type d'œufs, de 83,9 % pour les œufs de plein air à 35,8 % pour les œufs bio. En moyenne, un ménage français achète des œufs 18,8 fois dans l'année, 11,9 œufs par acte d'achat et 224,9 œufs en moyenne dans l'année. La répartition du type d'œufs achetés en Île-de-France diffère de celle au niveau national : les ménages franciliens achètent plus d'œufs bio et d'œufs de poules élevées en plein air (deux tiers des volumes en cumul pour ces deux types d'œufs) aux dépens des œufs de poules élevées en bâtiments, au sol ou en cage (graphique 9).

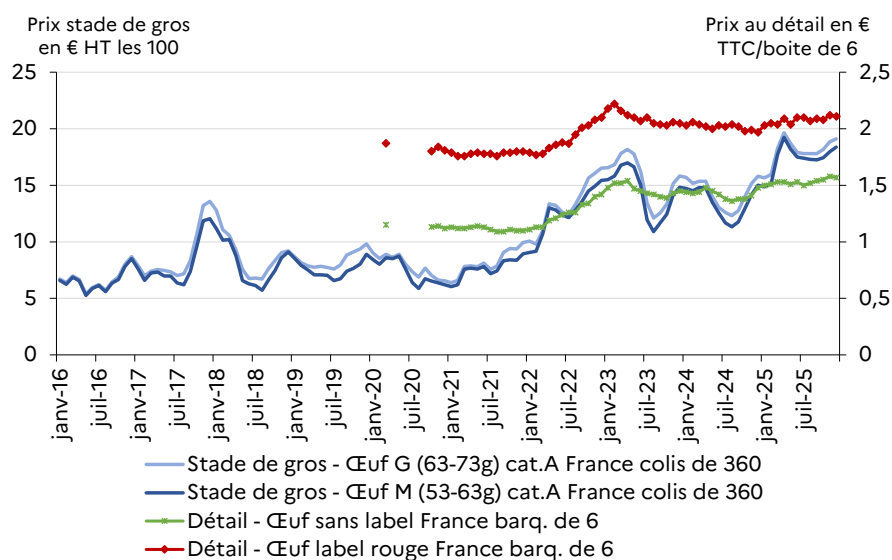
... ce qui tire les cours à la hausse

La croissance de la consommation au niveau national a entraîné une revalorisation des cours des œufs.

Graphique 10

Les cours des œufs enregistrent une hausse au début des années 2020

Évolution des cours de l'œuf au stade de gros à Rungis et au détail en Île-de-France



Stade de détail côté à partir de janvier 2020, avec interruption en 2020 en raison des confinements liés à la Covid-19.

Source : RNM Rungis - FranceAgriMer

Celle-ci est également liée à la hausse des coûts de production, répercutée par les centres de conditionnement, conformément à la loi EGalim (2018) et la loi Climat et résilience (2021).

Sur le marché de Rungis, marché d'intérêt national par lequel transitent de gros volumes d'œufs, à 90 % d'origine française mais pas nécessairement francilienne, les cours des prix des œufs au stade de gros enregistrent de fortes hausses entre janvier 2016 et décembre 2025 (graphique 10) : + 185 % pour les œufs G (gros) et + 179 % pour les œufs M (moyens). C'est plus particulièrement en 2021 et 2022 que les cours augmentent, de façon concomitante avec les

coûts de l'aliment. Les tendances sont également haussières au stade de détail, donc pour les ménages : + 37 % entre mars 2020 et décembre 2025 pour les œufs sans label et + 13 % pour les œufs label rouge.

Au-delà de la valorisation des œufs, production principale des élevages de poules, la filière doit également valoriser les coproduits, en l'occurrence les poules de réforme. Mais les débouchés s'avèrent difficiles à trouver : cette viande, moins tendre que celle du poulet, trouve moins facilement preneur notamment dans le circuit de la restauration collective.

Sources

- [Statistique agricole annuelle](#) - Agreste : statistiques annuelles sur les surfaces, les effectifs et les productions agricoles végétales et animales, élaborées par département.
- [Recensement agricole](#) - Agreste : opération décennale européenne et obligatoire ayant pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française.
- [Réseau d'information comptable agricole](#) - Agreste : enquête ayant pour objectif de recueillir les données comptables et technico-économiques pour analyser la diversité des revenus et leur formation.
- [Liste des établissements agréés CE conformément au règlement \(CE\) n°853/2004](#).
- Achats des ménages pour leur consommation à domicile - Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer : données collectées par un panel de consommateurs sur leurs achats (quantités et prix) pour leur consommation à domicile, par produit et par circuit de distribution.

Définitions

La **production brute standard (PBS)** décrit un potentiel de production des exploitations, à partir des données de surfaces agricoles et de cheptels valorisés selon des coefficients. Elle permet de classer les exploitations en différentes catégories de **dimension économique**, à savoir (depuis 2020) :

- les micros exploitations : PBS inférieure à 25 000 € ;
- les petites exploitations : PBS supérieure ou égale à 25 000 € et inférieure à 100 000 € ;
- les moyennes exploitations : PBS supérieure ou égale à 100 000 € et inférieure à 250 000 € ;
- les grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 250 000 €.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

La **capacité** d'une exploitation en poules pondeuses correspond au nombre de places disponibles pour cette production.

En savoir plus

- [Site « Les œufs » \(CNPO, Œufs de France\)](#)
- [Site de l'Itavi](#)
- ["Consommation de produits carnés et d'œufs en 2024", Collection Les Données, FranceAgriMer, édition août 2025.](#)
- ["Œufs de consommation et ovoproduits", Fiche filière, FranceAgriMer, édition janvier 2026.](#)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Tél. : 01 82 52 46 37
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données

Directrice régionale : Mylène Testut-Neves
Directrice de la publication : Fanny Héraud
Rédactrice : Myriam Ennifar
Contributeur : Alexandre Grenier
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803 - ISBN : 978-2-11-179414-6
© Agreste 2026